

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 805

5 avril 2013

SOMMAIRE

2PM Investment Sicav	38596	San-Pros S.A.	38623
8a+ SICAV	38602	Sefimo	38628
Belfil S.A.	38610	Select Equities	38597
BNP Paribas L1	38594	Share	38598
Cadanor S.A.	38622	She Two S.à r.l.	38639
CapitalatWork Alternative Fund	38596	Shire Luxembourg S.à r.l.	38635
CapitalatWork Foyer Umbrella	38597	Signes I S.A.	38628
Carmignac Portfolio	38606	Sloane Square Capital Partners, Luxem- bourg S.A.	38628
Ciras C.V., Luxembourg branch	38623	SLPF S.A. Société Luxembourgeoise de Placement et de Financement	38628
DB Platinum	38604	Sobbery S.A.	38635
DB Platinum II	38603	Sobbery S.A.	38635
DB Platinum III	38605	Sobbery S.A.	38635
DB Platinum IV	38608	Société Anonyme des Chaux de Contern	38595
Geyser S.A.	38599	Software Development & Consulting	38640
Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.	38624	Sophielux 2	38628
JKC Fund	38604	Trafco S.A. - SPF	38610
LAMAZÈRE Spf S.A.	38601	TreeTop Convertible Sicav	38595
Loubard S.A.	38601	TreeTop Global Sicav	38599
MercLin II SICAV	38607	TreeTop Portfolio SICAV	38600
MercLin SICAV	38608	TreeTop Scolea SICAV	38600
Northern European Logistics Fund S.A.	38611	UBI SICAV	38607
Northern European Logistics Fund S.à r.l.	38611	UBS ETF	38598
Novalux S.A.	38601	UBS Luxembourg Sicav	38609
PIAM Fund	38594	Wampum	38602
San-Pros S.A.	38622	World Invest	38623

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV-SIF PIAM FUND à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2013 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV-SIF.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013031462/24.

BNP Paribas L1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.327.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 2.30 p.m on Friday April 19, 2013 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, block A, ground floor, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2012 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the auditor and the management report are available on the registered office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request by mail to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013038440/755/30.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 avril 2013*, à 15.00 heures, à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise à l'assemblée générale sur l'exercice 2012.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Allocation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
5. Désignation du mandat du réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2012 + 2013.
6. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,
à la Banque BGL BNP PARIBAS Luxembourg,
à la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037893/2857/28.

TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *16 avril 2013* à 16h00 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039041/755/26.

2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.774.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Tuesday *April 16, 2013* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2012
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company.

The annual report is available on demand, free of charge, at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039029/755/24.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société CAPITALATWORK ALTERNATIVE FUND qui se tiendra le *15 avril 2013* à 15 heures au siège social de la société, 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2012
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2013
6. Divers

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 10 avril 2013 auprès de CAPITALATWORK ALTERNATIVE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à l'attention de Fund Corporate Services-Domiciliation (Fax N° +352/ 2460 3331) avec mention du nombre d'actions représentées.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Le rapport annuel est disponible au siège social de la société et peut être envoyé aux actionnaires sur demande et sans frais.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013040832/755/30.

Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.638.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Tuesday *April 16, 2013* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2012
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039039/755/25.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société CAPITALATWORK FOYER UMBRELLA qui se tiendra le *15 avril 2013* à 16 heures au siège social de la société, 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2012
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2013
6. Rémunération des administrateurs pour l'exercice 2013
7. Divers

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 10 avril 2013 auprès de CAPITALATWORK FOYER UMBRELLA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à l'attention de Fund Corporate Services-Domiciliation (Fax N° +352/ 2460 3331) avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le rapport annuel est disponible au siège social de la société et peut être envoyé aux actionnaires sur demande et sans frais.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013040833/755/29.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 2013 à 10h00 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039040/755/25.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Wir teilen hiermit den Aktionären mit, dass die

ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von UBS ETF (die "Gesellschaft") am 15. April 2013 um 11.30 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers;
2. Genehmigung des Rechenschaftsberichts für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr;
3. Gewinnverteilung und Genehmigung der Dividendenausschüttungen der Gesellschaft;
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit während des Geschäftsjahres endend am 31. Dezember 2012;
5. Kenntnisnahme der Demission von Herrn Dr. Thomas Portmann als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft per 31. Mai 2012;
6. Gesetzliche Ernennungen:
 - Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers Société Coopérative als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2014;
7. Diverses

Der aktuelle Rechenschaftsbericht kann kostenlos während den ordentlichen Geschäftszeiten am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg sowie ab 2. April 2013 über die Internet-Seite der Gesellschaft (www.ubs.com/etf) bezogen werden.

Um an der ordentlichen Hauptversammlung stimmberechtigt zu sein, müssen die Aktionäre ihre Aktien mindestens fünf (5) Tage vor der ordentlichen Hauptversammlung bei State Street Bank Luxembourg S.A. hinterlegt haben.

Für eine gültige Beschlussfassung der ordentlichen Hauptversammlung über oben genannte Tagesordnungspunkte ist kein Anwesenheitsquorum vorausgesetzt. Die Beschlüsse werden jeweils mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst. An der ordentlichen Hauptversammlung berechtigt jede Aktie zu einer Stimme.

Falls Sie an der Hauptversammlung nicht teilnehmen können, sich aber vertreten lassen möchten, senden Sie bitte eine datierte und unterzeichnete Vertretungsvollmacht per Fax (Fax-Nr. +352 46 40 10 413) und anschließend auf dem Post-

weg bis spätestens 8. April 2013 zu Händen Frau Caroline Dejardin, oder per E-mail an luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com.

Formulare für eine Vertretungsvollmacht können ebenfalls unter dieser Adresse angefordert werden.

Luxemburg, 28. März 2013.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013040854/755/36.

TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 avril 2013 à 16h30 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039042/755/26.

Geyser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le mercredi 17 avril 2013 à 15:00 heures au siège social à L-1840 Luxembourg, 32 Boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012
3. Affectation bénéficiaire
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire réviseur
5. Nominations statutaires
6. Emoluments des administrateurs et du réviseur d'entreprise

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société, cinq jours francs au moins avant la réunion, de leur intention d'assister à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039061/21.

TreeTop Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 avril 2013 à 17h00 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039043/755/26.

TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 avril 2013 à 15h30 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039044/755/26.

LAMAZÈRE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 16/04/2013 à 9.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2012
3. Affectation des résultats au 31/12/2012
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013039345/18.

Novalux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.627.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 16/04/2013 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013039391/18.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 16 avril 2013 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013039640/833/18.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 avril 2013 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination par le Conseil d'Administration du 26 février 2013, de la société JALYNE S.A., Administrateur
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039490/755/20.

8a+ SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.470.

The shareholders of 8a+ SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on 16 April 2013 at 11:00 a.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2012
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge of the members of the Board of Directors
5. Elections pursuant to the Articles of Incorporation
6. Independent auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders are requested to deposit their share holdings at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The share holdings deposit certificate confirming that the shares will remain blocked until after the annual general meeting must have been submitted to the Company five days before the annual general meeting. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039634/755/43.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

The shareholders of DB Platinum II (the "Company") are invited to participate in the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting"), which will be held on *16 April 2013* at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2013 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of the share classes identified by the letter "D" of the sub-funds of the Company where shares of such "D" share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2013;
5. Re-appointment of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
6. Appointment, subject to (i) formal proposal by the Board of Directors on the day of the Annual General Meeting, and (ii) the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and any other applicable regulator, of Mr. Alex McKenna as director of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
7. Re-appointment of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
8. Miscellaneous.

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2013 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website <http://www.dbxfunds.com> as of 28 March 2013. Shareholders may also request that a copy of the Audited Annual Report be sent to their attention, free of charge, by emailing Rapports_Financiers@rbc.com.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Annual General Meeting. The resolutions will be passed by a majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

Shareholders who wish to participate in person at the Annual General Meeting are kindly asked to inform the Company in writing at the address mentioned above, no later than 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time). For organisational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are kindly requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the Company at the address mentioned above with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

Shareholders who are not able to participate personally in the Annual General Meeting are permitted to have themselves represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to the Company at the address mentioned above, to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who hold shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 12 April 2013; and

- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on behalf of the shareholder, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039633/755/58.

JKC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.551.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 avril 2013 à 11h30 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039639/755/26.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

The shareholders of DB Platinum (the "Company") are invited to participate in the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting"), which will be held on 16 April 2013 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2013 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of the share classes identified by the letter "D" of the sub-funds of the Company where shares of such "D" share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2013;
5. Re-appointment of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
6. Appointment, subject to (i) formal proposal by the Board of Directors on the day of the Annual General Meeting, and (ii) the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and any other applicable regulator, of

Mr. Alex McKenna as director of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;

7. Re-appointment of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
8. Miscellaneous.

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2013 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website <http://www.dbxfunds.com> as of 28 March 2013. Shareholders may also request that a copy of the Audited Annual Report be sent to their attention, free of charge, by emailing Rapports_Financiers@rbc.com.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Annual General Meeting. The resolutions will be passed by a majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

Shareholders who wish to participate in person at the Annual General Meeting are kindly asked to inform the Company in writing at the address mentioned above, no later than 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time). For organisational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are kindly requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the Company at the address mentioned above with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

Shareholders who are not able to participate personally in the Annual General Meeting are permitted to have themselves represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to the Company at the address mentioned above, to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who hold shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 12 April 2013; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on behalf of the shareholder, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039636/755/58.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.709.

The shareholders of DB Platinum III (the "Company") are invited to participate in the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting"), which will be held on 16 April 2013 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2013 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of the share classes identified by the letter "D" of the sub-funds of the Company where shares of such "D" share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2013;
5. Re-appointment of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
6. Appointment, subject to (i) formal proposal by the Board of Directors on the day of the Annual General Meeting, and (ii) the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and any other applicable regulator, of

Mr. Alex McKenna as director of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;

7. Re-appointment of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
8. Miscellaneous.

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2013 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website <http://www.dbxfunds.com> as of 28 March 2013. Shareholders may also request that a copy of the Audited Annual Report be sent to their attention, free of charge, by emailing Rapports_Financiers@rbc.com.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Annual General Meeting. The resolutions will be passed by a majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

Shareholders who wish to participate in person at the Annual General Meeting are kindly asked to inform the Company in writing at the address mentioned above, no later than 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time). For organisational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are kindly requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the Company at the address mentioned above with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

Shareholders who are not able to participate personally in the Annual General Meeting are permitted to have themselves represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to the Company at the address mentioned above, to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who hold shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 12 April 2013; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on behalf of the shareholder, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039637/755/58.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

Le Conseil d'administration de Carmignac Portfolio (ci-après la «SICAV») a le plaisir de convier ses actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 15 avril 2013 à 15h00 au siège social de la SICAV et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.
2. Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2012.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le rapport annuel ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la SICAV.

Si vous souhaitez participer à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants d'en informer la SICAV au moins deux jours avant la date de l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité/passeport en cours de validité ou d'une liste mise à jour des signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, d'abord par fax au (352) 47 67 33 45 puis par courrier à l'attention de Mme Alexandra Schmitt, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013040834/755/30.

MercLin II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.351.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 avril 2013 à 11.30 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039641/755/25.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on 15 April 2013 at 10.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and Report of the Statutory Auditor to the Shareholders' Meeting;
2. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ending 31 December, 2012;
3. Allocation of profits;
4. Discharge to the members of the Board of Directors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December, 2012;
5. Statutory Appointments;
6. Any other business.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Holders of registered shares will receive by mail, at their address, a copy of this convening notice together with the relevant form for requesting the Attendance Form or giving proxy and voting instructions (if any).

Holders of bearer shares, in order to attend the Meeting, will have to deposit their shares five banking working days before the Meeting to:

a) Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the SICAV: RBC Investor Services Bank S.A.), or

b) RBC Investor Services Bank S.A., Via Vittor Pisani, 26, I-20124 Milano (acting as paying agent of the SICAV in Italy).
The latest annual report shall be available at the registered office of the Company and shall on request be supplied to shareholders free of charge.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013040853/755/30.

MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.911.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 avril 2013 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013039642/755/25.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

The shareholders of DB Platinum IV (the "Company") are invited to participate in the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting"), which will be held on 16 April 2013 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the reports of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" and each member individually a "Director") and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
2. Approval of the audited financial statements of the Company for the fiscal year ended 31 January 2013;
3. Allocation of the net results for the fiscal year ended 31 January 2013 and ratification of the distribution of dividends, if any, in respect of the shares of the share classes identified by the letter "D" of the sub-funds of the Company where shares of such "D" share classes have been issued;
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 January 2013;
5. Re-appointment of Messrs. Werner Burg, Klaus-Michael Vogel and Freddy Brausch as Directors of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
6. Appointment, subject to (i) formal proposal by the Board of Directors on the day of the Annual General Meeting, and (ii) the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and any other applicable regulator, of Mr. Alex McKenna as director of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;

7. Re-appointment of Ernst & Young S.A. as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the fiscal year ending on 31 January 2014;
8. Miscellaneous.

The reports of the Board of Directors and the approved statutory auditor, as well as the annual report of the Company (audited financial statements) (the "Audited Annual Report") for the fiscal year ended on 31 January 2013 will be available in English at the registered office of the Company and on the Company's website <http://www.dbxfunds.com> as of 28 March 2013. Shareholders may also request that a copy of the Audited Annual Report be sent to their attention, free of charge, by emailing Rapports_Financiers@rbc.com.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Annual General Meeting. The resolutions will be passed by a majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

Shareholders who wish to participate in person at the Annual General Meeting are kindly asked to inform the Company in writing at the address mentioned above, no later than 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time). For organisational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are kindly requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the Company at the address mentioned above with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

Shareholders who are not able to participate personally in the Annual General Meeting are permitted to have themselves represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to the Company at the address mentioned above, to the attention of Fund Corporate Services (Fax No. +352 2460 3331), by 12 April 2013, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest.

Shareholders who hold shares of the Company through a financial intermediary or clearing agent should note that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for its onward transmission to the Company by 12 April 2013; and
- if the financial intermediary holds the shares in the Company in its own name and on behalf of the shareholder, it may not be possible for the shareholder to exercise certain rights directly in relation to the Company (as further explained in the prospectus of the Company).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039638/755/58.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

The shareholders of UBS LUXEMBOURG SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on *15 April 2013* at 11:30 a.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 30 November 2012
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge of the members of the Board of Directors
5. Elections pursuant to the Articles of Incorporation
6. Independent auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders are requested to deposit their share holdings at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The share holdings deposit certificate confirming that the shares will remain blocked until after the annual general meeting must have been submitted to the Company five days before the annual general meeting. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will

be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013039646/755/43.

Trafco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 17 avril 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013039645/833/18.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 avril 2013 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2012
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013040824/788/17.

**Northern European Logistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Northern European Logistics Fund S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.356.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of December.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Northern European Logistics Fund S.A.", with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132.356, incorporated pursuant to a deed of Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated September 13th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2538 of November 11th, 2007. The Articles of Incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg. The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr John JONES, Fund Controller, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), without changing the purpose of the company.

2.- Dismissal of all members of the board of directors and the statutory auditor with effect of the day of the General Meeting.

3.- Proceed to a complete reorganization of the articles of association.

4.- Statutory appointments.

5.- Allocation of corporate units.

6.- Transfer the address of the registered office to L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée") named Northern European Logistics Fund S.à r.l. and to convert the existing one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each into one thousand (1,000) corporate units with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

By this transformation of the stock company into a limited liability company, no new company is created; the limited liability company is the continuation of the stock company such as it existed until now, with the same legal personality and without any change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

Second resolution

The meeting decides to dismiss all the directors and the statutory auditor and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

Third resolution

The meeting decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "Northern European Logistics Fund S.à r.l.".

Art. 3. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) corporate units with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the shareholders may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by Luxembourg law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder

the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person at their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognize any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman of the meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages,

charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or
- (d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- (b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- (c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- (d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

- (a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- (b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
- (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the shareholders

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint as directors of the Company, for an unlimited period,

a) Mr Carl-Henrik ROSELIUS, companies director, born in Helsingfors (Helsinki), on 7th of March, 1964, having his professional address in 36D, Merimiehenkatu, 100150 Helsinki, Finland,

b) Mr David NEIL, companies director, born in Texas, Unites States of America on the 16th of September 1965 having his professional address in Jakobsbergsgatan 16, 111 44 Stockholm, Sweden,

c) Mr John JONES, Fund Controller, born in Melbourne, Australia, on 24th of June 1973, having its professional address in L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue.

Fifth resolution

The meeting ACKNOWLEDGES that the one thousand (1,000) corporate units with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each are held by Genesta Invest II AB, a corporation established under the laws of Sweden, with registered office at Jakobsbergsgatan 16, 111 35 Stockholm (Sweden) inscribed at the Company Trade Register under number 556713-5081.

Sixth resolution

The meeting DECIDES to transfer the address of the registered office to L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,300.-. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Northern European Logistics Fund S.A.", avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.356, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2538 du 8 novembre 2007

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et rassemblée choisit comme scrutateur Monsieur John JONES, Fund Controller, ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.

2.- Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de l'assemblée générale.

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Nominations statutaires.

5.- Attribution des parts sociales

6.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée en adoptant la dénomination de Northern European Logistics Fund S.à r.l. et de transformer les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom de Northern European Logistics Fund S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple résolution du conseil d'administration et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil d'administration de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés

la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables Sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil d'administration

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président de la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants. Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolubles;

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les actionnaires ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaires a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce

chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec un annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérants, pour une durée illimitée,

a) Monsieur Carl-Henrik ROSELIUS, Administrateur de Sociétés, né à Helsingfors (Helsinki), le 7 mars 1964, avec adresse professionnelle au 36D, Merimiehenkatu, 100150 Helsinki, Finlande,

b) M. David NEIL, Administrateur de Société, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 16 septembre 1965 ayant son adresse professionnelle au Jakobsbergsgatan 16, 111 44 Stockholm, Suède,

c) Monsieur John JONES, Fund Controller, né à Melbourne, Australia, le 24 juin 1973, ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune sont détenues par GENESTA INVEST II AB, société de droit suédois, ayant son siège social à Jakobsbergsgatan 16, 111 35 Stockholm (Suède) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 556713-5081.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, John JONES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023069/618.

(130027931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2013 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013040831/1023/16.

San-Pros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.943.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027418/10.

(130033418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des WORLD INVEST wird am Gesellschaftssitz am 15. April 2013, 10.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2012
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2012:
 - Giovanni Giacomo SCHRÄMLI,
 - Giulio ROMANI,
 - Martin JUFER,
 - Tristan BRENNER und
 - Thomas VON BALLMOOS
5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - Martin JUFER,
 - Tristan BRENNER und
 - Thomas VON BALLMOOS
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - Keine
6. Ernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014
7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 8. April 2013 - an WORLD INVEST, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, zu Händen von der Legal & Compliance Abteilung (Fax Nr. +352/2648-4428) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013039648/755/42.

San-Pros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027419/10.

(130033419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Ciras C.V., Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.010.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de Sealed Air LLC, en qualité de société mère, de sa succursale Ciras C.V., Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027423/11.

(130032136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.278,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.818.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Interactive Data Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Companies' Register of Delaware under registration number 100782458,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 December 2012.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder entitled to vote (the "Sole Shareholder") of Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157818 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 372 of 24 February 2011. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to render the share premium account of the Company freely distributable, having as a consequence that its amount shall no longer be allocated pro rata each share premium account of each class of shares issued by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the subscribed corporate capital of the Company by two hundred twenty-two euro (EUR 222) so as to reduce it from its present amount of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500) to fourteen thousand two hundred and seventy-eight euro (EUR 14,278) by the cancellation of all the class J shares, consisting of two hundred twenty-two (222) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, that are held by the Sole Shareholder, and to distribute to the Sole Shareholder in respect to such cancellation of shares (i) the nominal value of the shares (i.e. EUR 222), (ii) the total retained earnings of the Company as shown in the Company's balance sheet dated as of 30 November 2012 amounting to five million four hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 5,457,159) and (iii) forty million five hundred forty-two thousand six hundred nineteen euro (EUR 40,542,619) of the share premium, by way of a distribution to the Sole Shareholder of the receivable the Company holds against Interactive Data Management & Services Verwaltungs GmbH, a limited liability company under German law with its registered office in Frankfurt am Main, Germany, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under registration number HRB 75579, for a principal amount of forty-six million euro (EUR 46,000,000) without accrued interests.

The Sole Shareholder decides that the allocation provided for in article 24 of the Company's articles of association shall not be distributed further to this second resolution but shall be allocated to the relevant share classes and distributed at the time the relevant class of shares is cancelled by the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 and article 24 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's Share capital is set at fourteen thousand two hundred and seventy-eight euro (EUR 14,278) represented by the following Shares

(1) twelve thousand five hundred two (12,502) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

- (2) two hundred twenty-two (222) Class B Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (3) two hundred twenty-two (222) Class C Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (4) two hundred twenty-two (222) Class D Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (5) two hundred twenty-two (222) Class E Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (6) two hundred twenty-two (222) Class F Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (7) two hundred twenty-two (222) Class G Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (8) two hundred twenty-two (222) Class H Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (9) two hundred twenty-two (222) Class I Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares and the Class I Ordinary Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I Ordinary Shares)".

" **Art. 24.** In any year in which the general meeting of shareholder resolves to make any distribution to the shareholder, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any distribution of the share premium which is allocated to the share premium account of the class of Shares to be redeemed ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

- (a) each holder of Class A Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class A Ordinary Share;
- (b) each holder of Class B Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class B Ordinary Share;
- (c) each holder of Class C Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class C Ordinary Share;
- (d) each holder of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class D Ordinary Share;
- (e) each holder of Class E Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class E Ordinary Share;
- (f) each holder of Class F Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class F Ordinary Share;
- (g) each holder of Class G Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class G Ordinary Share;
- (h) each holder of Class H Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class H Ordinary Share;
- (i) each holder of Class I Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

Fourth resolution

To the extent required, the Sole Shareholder decides to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the Sole Shareholder, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Interactive Data Corporation, une société constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée avec le registre des sociétés du Delaware sous le numéro 100782458,

ici représentée par Mademoiselle Claire Guilbert, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique autorisé à voter («Associé Unique») de Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157818 (ci-après la "Société"), constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 372, daté du 24 février 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de rendre le compte prime d'émission de la Société librement distribuable, ayant pour conséquence que son montant ne sera plus distribué au pro rata de chaque compte prime d'émission de chaque classe d'actions émise par la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de deux cent vingt-deux euros (EUR 222) afin de le réduire de son montant actuel de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500) à quatorze mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 14.278) par l'annulation de toutes les parts sociales de classe J, consistant en deux cent vingt-deux (222) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Unique et de distribuer à l'Associé Unique concernant cette annulation de parts sociales (i) la valeur nominale des parts sociales (i.e. EUR 222), (ii) les bénéfices non répartis totaux de la Société comme indiqué dans le bilan de la Société en date du 30 novembre 2012 d'un montant de cinq millions quatre cent cinquante-sept mille cent cinquante-neuf euros (EUR 5.457.159) et (iii) quarante millions cinq cent quarante-deux mille six cent dix-neuf euros (EUR 40.542.619) de primes d'émission, par une distribution à l'Associé Unique de la créance qu'il détient contre Interactive Data Management & Services Verwaltungs GmbH, une limited liability company enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal cantonal de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre HRB 75579, pour un montant en principal de quarante-six millions d'euros (EUR 46.000.000) hors intérêts courus.

L'Associé Unique décide que l'allocation prévue à l'article 24 des statuts de la Société ne sera pas distribuée suite à cette deuxième résolution mais sera allouée aux classes d'actions appropriées et distribuée au moment où la classe d'actions appropriée sera annulée par la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 et l'article 24 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 14.278) représentés par:

(1) douze mille cinq cent deux (12.502) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(2) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(3) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(4) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(5) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(6) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(7) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(8) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(9) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I seront ci-après dénommées ensemble comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y ce inclus l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales classes par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises dans ces classe. Dans le cas de rachat et d'annulation de classes de Parts Sociales ces rachats et annulations seront effectué dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).»

« **Art. 24.** Chaque année où l'assemblée générale des associés décide de réaliser une distribution aux associés étant une distribution de dividendes, une distribution à la liquidation de la Société ou une distribution de prime d'émission qui est entièrement alloué au compte prime d'émission d'une classe de Parts Sociales qui sera rachetée (les «Affectations»), ces Affectations seront distribuées comme suit: les détenteurs de Parts Sociales auront droit à une Affectation pro rata pour cette année en un montant qui sera déterminé comme suit:

(a) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(b) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe B;

(c) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe C;

(d) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe D;

(e) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe E;

(f) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe F;

(g) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe G;

(h) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe H; et

(i) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe I.

Au cas où les parts sociales d'une classe de Parts Sociales auraient été annulées après rachat ou autrement au moment de la distribution, alors la classe de Parts Sociales suivante en ordre alphabétique inverse aura droit à recevoir le reste de tous les fonds disponibles pour distribution comme Affectation.»

Quatrième résolution

Dans le mesure requise, l'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GUILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022952/217.

(130027919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sefimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013027425/11.

(130033072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013027432/11.

(130032937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027435/9.

(130033518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

SLPF S.A. Société Luxembourgeoise de Placement et de Financement, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.626.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027436/10.

(130033039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Sophielux 2, Société Anonyme.

Capital social: EUR 319.062.910,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.828.

L'an deux mille treize, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

SOPHIELUX 1, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 173.843, constituée par acte reçu du notaire soussigné, le 18 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations (l'Actionnaire Unique), représenté aux présentes par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet en vertu d'une procuration sous seing privé qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Agissant en qualité d'actionnaire unique et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale de

SOPHIELUX 2, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 173.828, constituée par acte reçu du notaire soussigné, le 18 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Actionnaire Unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes qu'il a prises sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1. Suppression de la version anglaise des statuts de la Société;
2. Nomination de nouveaux administrateurs de classe A;
3. Suppression des classes d'actions ordinaires A et B représentatives du capital social de la Société; requalification des mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie A et des mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie B, en trois mille cent (3.100) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de trois cent dix-neuf millions trente et un mille neuf cent dix euros (EUR 319.031.910,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à trois cent dix-neuf millions soixante-deux mille neuf cent dix euros (EUR 319.062.910,-), par l'émission de trente et un millions neuf cent trois mille cent quatre-vingt-onze (31.903.191) nouvelles actions ordinaires, par un apport en nature et des apports en numéraire; 5. Refonte complète des statuts de la Société.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer la version anglaise des statuts de la Société, de sorte que ne subsiste que la version française.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer:

- Monsieur Victor Decrion, né le 4 mai 1976 à Paris (France), demeurant au 24, rue Durantin à F-75018 Paris (France);
- Monsieur Thierry Schindelé, né le 26 novembre 1973 à Nancy (France), demeurant au 3, rue de Foury à F-92310 Sèvres (France);
- Monsieur Vincent Oudin, né le 28 octobre 1962 à Montmorency (France) et demeurant au 9, rue de Trappes à F-78117 Chateaufort (France);
- Monsieur Franck Oagnol, né le 10 octobre 1956 à Le-Puy-en-Velay (France), demeurant au 23, allée de St Hubert à F-78160 Auffargis (France);

en tant que nouveaux administrateurs de classe A de la Société. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer les classes d'actions ordinaires A et B et de requalifier les mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie A et les mille cinq cent cinquante (1.550) actions ordinaires de catégorie B émises par la Société en actions ordinaires, de telle sorte que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois cent dix-neuf millions trente et un mille neuf cent dix euros (EUR 319.031.910,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à trois cent dix-neuf millions soixante-deux mille neuf cent dix euros (EUR 319.062.910,-), par l'émission de trente et un millions neuf cent trois mille cent quatre-vingt-onze (31.903.191) nouvelles actions ordinaires, par un apport en nature et un versement en numéraire.

Lesdites trente et un millions neuf cent trois mille cent quatre-vingt-onze (31.903.191) nouvelles actions ordinaires ont été entièrement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique tel que représenté, qui a déclaré les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois euros et vingt centimes (EUR 3.20,-) comme suit:

- i) Par un versement en numéraire, de sorte qu'un montant total de trois cent dix millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt euros (EUR 310.791.620,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné,

ii) Par des apports en nature consistant en:

a. deux millions cent quarante-neuf mille deux cent vingt-six (2.149.226) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Actionnaire Unique dans SMGS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 1, avenue du Parc à F-78180 Montigny le Bretonneux (France), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 508 573 870 (les Actions SMGS);

b. un million quatre cent soixante mille six cent vingt-cinq (1.460.625) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, détenues par l'Actionnaire Unique dans SDGS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 1, avenue du Parc à F-78180 Montigny le Bretonneux (France), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 508 551 108 (les Actions SDGS).

Les dits apports ont une valeur totale de huit millions deux cent quarante mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt cents (EUR 8.240.293,20)

Rapport d'évaluation des apports en nature

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur l'apport en nature susmentionné a été établi le 6 février 2013 par FIDEWA-CLAR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue du Château, L-3364 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.462, réviseur d'entreprises agréé, lequel rapport restera annexé à cet acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 8.240.293,20 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 824.029 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,-, à émettre par la Société en contrepartie, assorti d'une prime d'émission de EUR 3,20.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, et décide notamment, étant donné que tous les actionnaires sont présents ou représentés et renoncent à toute formalité par rapport à l'inclusion dans la refonte des statuts d'une adaptation d'objet social, de changer l'objet social, afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SOPHIELUX 2».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra, sous réserve d'obtenir le consentement préalable du créancier gagiste sous tout contrat de nantissement qui pourrait exister sur les actions émises par la Société, transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent dix-neuf millions soixante-deux mille neuf cent dix euros (EUR 319.062.910,-) représenté par trente et un millions neuf cent six mille deux cent quatre-vingt-onze (31.906.291) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts le capital social initial à concurrence de cent quatre-vingt millions neuf cent trente-sept mille quatre-vingt-dix euros (EUR 180.937.090,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent dix-neuf millions soixante-deux mille neuf cent dix euros (EUR 319.062.910,-) à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) le cas échéant par l'émission de cent quatre-vingt millions neuf cent trente-sept mille quatre-vingt-dix (180.937.090) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature.

5.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

5.5 A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

5.6 De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

5.7 Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

5.9 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives et ne pourront être converties en actions au porteur.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référé-

rence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi d'avril à douze heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que visé dans l'avis de convocation et à l'heure spécifiée dans l'avis de convocation.

7.5 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Tant qu'il existe un nantissement sur les actions de la Société et dans la mesure requise en vertu de tout contrat de nantissement afférent, une copie de la convocation de la réunion incluant l'ordre du jour sera envoyée au créancier-gagiste. En cas de décisions prises par l'Actionnaire Unique et dans la mesure requise en vertu de tout contrat de nantissement, les décisions à prendre seront communiquées au créancier-gagiste.

8.2 Chaque action donne droit à un vote, sous réserve des dispositions de la Loi. En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée par la loi du 20 mai 2011, les droits de vote attachés aux actions de la Société peuvent être exercés par toute personne bénéficiaire du gage sur les actions de la Société sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné. Une telle personne peut également, sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une Assemblée Générale ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une Assemblée Générale, de demander l'ajout de points à l'ordre du jour et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans la mesure permise par la Loi). La Société devra donner effet à un tel accord entre un actionnaire et un créancier-gagiste régissant les droits ci-dessus qui ont été notifiés. Une fois que le créancier-gagiste a décidé d'exercer les droits ci-dessus, toujours sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que conformément aux dispositions du présent article.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et si tous les actionnaires et le créancier-gagiste (dans la mesure requise en vertu de tout contrat de nantissement qui pourrait exister sur les actions émises par la Société) déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique. Le nombre exact d'administrateurs est déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au siège social de la Société ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits (au siège social de la Société ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg) déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Au cas où et tant qu'il existe un nantissement sur les actions de la Société, le créancier-gagiste sera, à la date ou dans les environs de cette date de la réunion du conseil d'administration, informé du lieu et heure de cette réunion.

10.4 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit (au siège de la Société ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg) et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.7 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La conférence téléphonique devra être initiée depuis le siège social de la Société ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

10.8 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs présents.

10.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.10 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P-S GUILLET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6149. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013023183/347.

(130027899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sobbery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.378.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027437/10.

(130033040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Sobbery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.378.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2011 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/2011 déposé le 24/09/2012 n° L120163629) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027438/12.

(130033041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Sobbery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.378.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2010 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/2010 déposé le 19/03/2012 n° L120043844) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027439/12.

(130033173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.906.957,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of September.

Before Maître FRANCIS KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.123, incorporated by deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 September 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2581 of 22 October 2008 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, duly represented by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal, (the

"Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 24,500 (twenty-four thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 64,882,457 (sixty-four million eight hundred eighty-two thousand four hundred fifty-seven United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 24,500 (twenty-four thousand five hundred United States Dollars) to USD 64,906,957 (sixty-four million nine hundred six thousand nine hundred fifty-seven United States Dollars) by the issue of 64,882,457 (sixty-four million eight hundred eighty-two thousand four hundred fifty-seven) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 259,529,827 (two hundred fifty-nine million five hundred twenty-nine thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars), out of which an amount of USD 6,488,246 (six million four hundred eighty-eight thousand two hundred forty-six United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the

Company by an amount of USD 64,882,457 (sixty-four million eight hundred eighty-two thousand four hundred fifty-seven United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 24,500 (twenty-four thousand five hundred United States Dollars) to USD 64,906,957 (sixty-four million nine hundred six thousand nine hundred fifty-seven United States Dollars) by the issue of 64,882,457 (sixty-four million eight hundred eighty-two thousand four hundred fifty-seven) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to USD 259,529,827 (two hundred fifty-nine million five hundred twenty-nine thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 6,488,246 (six million four hundred eighty-eight thousand two hundred forty-six United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of two claims held against the Company of an aggregate amount of USD 324,412,284 (three hundred twenty-four million four hundred twelve thousand two hundred eighty-four United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of USD 64,882,457 (sixty-four million eight hundred eighty-two thousand four hundred fifty-seven United States Dollars). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 324,412,284 (three hundred twenty-four million four hundred twelve thousand two hundred eighty-four United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 August 2012, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 64,882,457 (sixty-four million eight hundred eighty-two thousand four hundred fifty-seven United States Dollars) to the share capital; and
- USD 259,529,827 (two hundred fifty-nine million five hundred twenty-nine thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars) to the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 6,488,246 (six million four hundred eighty-eight thousand two hundred forty-six United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 64,906,957 (sixty-four million nine hundred six thousand nine hundred fifty-seven United States Dollars), represented by 64,906,957 (sixty-four million nine hundred six thousand nine hundred fifty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de septembre.

Par devant Maître FRANCIS KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Shire Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.123, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire soussigné, résident à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2581 du 22 octobre 2008 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président nomme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.500 (vingt quatre mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 64,882,457 USD (soixante-quatre millions huit cents quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante-sept dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 24,500 USD (vingt-quatre mille cinq cent dollars américains) à 64,906,957 USD (soixante-quatre millions neuf cent six mille neuf cents cinquante-sept dollars américains) par l'émission de 64,882,457 (soixante-quatre millions huit cents quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 259,529,827 USD (deux cent cinquante-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent vingt-sept dollars américains) dont un montant de 6,488,246 USD (six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cents quarante-six dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en nature;

4. Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2 et 3 ci-dessus; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 64,882,457 USD (soixante-quatre millions huit cents quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante-sept dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 24,500 USD (vingt-quatre mille cinq cent dollars américains) à 64,906,957 USD (soixante-quatre millions neuf cent six mille neuf cents cinquante-sept dollars américains) par l'émission de 64,882,457 (soixante-quatre millions huit cents quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 259,529,827 USD (deux cent cinquante-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent vingt-sept dollars américains) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 6,488,246 USD (six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cents quarante-six dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique de deux créances détenues contre la Société d'un montant total de 324,412,284 USD (trois cent vingt-quatre million quatre cent douze mille deux cents quatre-vingt-quatre dollars américains) Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur globale de 64,882,457 USD (soixante-quatre millions huit cents quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante-sept dollars américains). L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 324,412,284 USD (trois cent vingt-quatre million quatre cent douze mille deux cents quatre-vingt-quatre dollars américains).

Pareille évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 2 Août 2012, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 64,882,457 USD (soixante-quatre millions huit cents quatre-vingt deux mille quatre cent cinquante-sept dollars américains) au capital social; et

- 259,529,827 USD (deux cent cinquante-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent vingt-sept dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 6,488,246 USD (six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cents quarante-six dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 64,906,957 USD (soixante-quatre millions neuf cent six mille neuf cents cinquante-sept dollars américains), représenté par 64,906,957 (soixante-quatre millions neuf cent six mille neuf cents cinquante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12342. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013023139/218.

(130027424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

She Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.594.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «SHE TWO S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1490 du 6 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Henri REITER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, S. SOLHEID, H. REITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4079 Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023165/56.

(130027565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Software Development & Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 29.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027442/9.

(130032985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.
